

Séance ordinaire du 03 avril 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-004

Objet : Finances – Affectation du compte de résultat 2024

Date de la convocation et de l’affichage : vendredi 21 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de pouvoirs : 00
Nombre de votants : 08
Pour : 08

L’an deux mille vingt-cinq, le 03 avril, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole			X	
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison			X	
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Gaëtan PIEDVACHE

VU le budget principal ;
VU le compte administratif ;
CONSIDERANT que l’affectation des résultats doit d’être conforme aux règles définies à l’article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Les résultats de l'exercice tels qu'ils ressortent du compte administratif 2024 sont les suivants :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 252 873.85 €

Excédent antérieur reporté (002) : 1 099 073.73 €

Résultat à affecter : 1 351 947.58 €

Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice : -728 900.32 €

Excédent antérieur reporté (001) : 1 405 278.26 €

Résultat d'investissement à reporter sur 2025 : 676 377.94 € (excédent)

Solde des Restes à réaliser : -228.34 €. Les restes à réaliser peuvent être couverts par l'excédent d'investissement.

Il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

- La totalité du résultat de fonctionnement 2024 soit **1 351 947.58 €** est affectée en section de fonctionnement sur le compte 002 Excédent de fonctionnement reporté (budget primitif 2025).
- Pour mémoire le solde d'exécution de la section d'investissement soit **676 377.94€** est reporté en recettes d'investissement sur le compte 001 Solde excédentaire de la section d'investissement (budget 2025).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ **DECIDE** d'affecter le résultat 2024 comme indiqué ci-dessus.

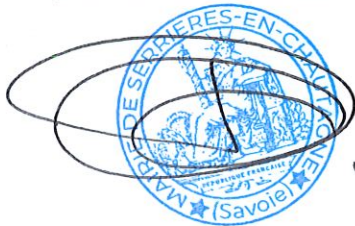
Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 03 avril 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 09 avril 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 08 avril 2025.

Le Maire

Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le Secrétaire de séance

Gaëtan PIEDVACHE

